

Évolution de la politique muséale en Tunisie: à travers les musées archéologiques de la ville de Sousse

DR. SOFIEN BEN MOUSSA

MAITRE-ASSISTANT A LA FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE L'UNIVERSITE DE SOUSSE,
TUNISIE

DR. BILEL SAOUDI

MAITRE-ASSISTANT A L'INSTITUT SUPERIEURE D'HISTOIRE DE LA TUNISIE CONTEMPORAINE,
UNIVERSITE DE LA MANOUBA, TUNISIE

Abstract: Evolution of the Museum Policy in Tunisia. The many archaeological discoveries around Sousse and its region have shown the need to collect and preserve the archaeological objects collected by the soldiers of the topographical brigade, the amateurs of antiquities and the archaeologists on mission in the regency of Tunis. On April 24, 1899, and under the instigation of the European communities and the city council, the first archaeological museum of Sousse was opened to the general public. Since then, the various archaeological museums established in the city have experienced a checkered evolution dictated by the various museum policies conducted in the country.

Keywords: EU; Museum; Archaeology; Museology; policy; Tunisia; Sousse.

Résumé: Les nombreuses découvertes archéologiques aux environs de Sousse et sa région ont montré la nécessité de collecter et de conserver les objets archéologiques récoltés par les militaires de la brigade topographique de l'armée française, les amateurs des antiquités et les archéologues en mission dans la régence de Tunis. Le 24 avril 1899, et sous l'instigation des communautés européennes et du conseil municipal de la ville, fut ouvert au grand public le premier musée archéologique de Sousse. Depuis, les différents musées archéologiques établis dans la ville, vont connaître une évolution en dents de scie dictée par les différentes politiques muséales menées dans le pays.

Mots clés: UE, Musée, archéologie, Muséologie, politique, Tunisie, Sousse.

INTRODUCTION:

La Tunisie est intégrée dans la Politique Européenne de Voisinage (PEV/ENP) de l'UE et son histoire et ses traditions multiculturelles ont été toujours liée aux évolutions de l'histoire de l'Europe.¹ Le dernier quart du XIX^{ème} siècle était marqué en Tunisie par la naissance de l'idée de création des musées archéologiques par suite de l'importance des découvertes et des fouilles archéologiques entreprises dans le pays. C'est ainsi que fut créé le musée archéologique de Carthage en 1875 par le père Delattre², suivit de l'annonce du premier ministre Kheireddine Pâcha³ en 1876 de la création d'un musée archéologique à Tunis qui ne verra le jour qu'en 1884 sous la dénomination du musée Alaoui⁴. Dans les régions, Sousse, après Tunis, apparaît comme étant la première ville de

¹ Natea, Daciana Mihaela, Costea, Maria, Costea, Simion, EU Security and Multicultural Societies, Paris, L'Harmattan, 2024. Costea, Simion (coord.), *Culture, Elites and European Integration, Volume IV – International Relations and European Union Interdisciplinary Studies*, Paris, Editions Prodifmultimedia, 2011.

² Envoyé en 1875 par le Cardinal De Lavigerie à Carthage, Delattre avait pour mission de diriger le musée archéologique de Carthage et de conduire des fouilles à la recherche de vestiges du christianisme dans la colline de Byrsa. Parmi ses découvertes, on peut citer les catacombes dites d'El-Karita en 1878. Delattre était également à l'origine de la découverte de plusieurs inscriptions latines qu'il publia d'ailleurs dans « la Revue tunisienne ».

³ Kheireddine Pâcha (1822-1890), Grand Vizir de Mohamed Sadok Bey et porteur d'un grand projet de modernisation de la Tunisie avant l'installation du protectorat français. On doit à Kheireddine Pâcha entre autres la modernisation de l'armée, création du collège Sadiki. Kheireddine Pâcha était également à l'origine de la confiscation de la collection archéologique à la disposition de Mustapha Khaznadar.

⁴ Le Musée Alaoui: L'idée de la création d'un musée archéologique est due au Premier ministre Kheireddine Pâcha, qui décida en février 1876 de créer un musée archéologique à Tunis. La mise en exécution en 1885 est, toutefois, l'œuvre des

la régence à avoir bénéficié d'une institution muséale issue cette fois-ci d'initiative citoyenne locale. Nous allons tenter à travers cet article de retracer l'évolution de la politique muséale en Tunisie à travers les musées archéologiques établis à Sousse entre la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'à l'ouverture du nouveau musée archéologique de Sousse le 09/06/2012.

I. DE COLLECTIONS PRIVÉES A LA NAISSANCE DES PREMIERS MUSEES ARCHEOLOGIQUES:

1. Les collections privées:

Bien avant l'établissement du Protectorat, des missions archéologiques ont été entreprises par des étrangers en Tunisie avec l'accord du Bey et soutenues par les consulats et des institutions de renommée internationale⁵. Le Bey de Tunisie, n'exigeait alors qu'on lui remettait l'or inventorié lors de ces fouilles⁶.

La prise d'Alger par les Français en 1830, instaura un nouveau rapport de force entre la France et la régence de Tunis et qui a ouvert la porte aux missions archéologiques dans les pays. Ainsi fut signé le 08 août 1830 un nouveau traité, entre le Bey Hussein et le résident général Mathieu De Lesseps « dans le but de renforcer les liens privilégiés entre les deux parties ». Aux huit articles du traité s'ajoutait une clause secrète faisant état d'un acte de cession d'un terrain à Carthage⁷ à Charles X, roi de France. Le terrain est situé à l'endroit même de décès de Saint Louis, en 1270, et pour lequel la France comptait érigée un monument à l'auteur de la huitième croisade.⁸ Quelques années après la signature de ce traité, voit le jour à Paris, en 1837, la Société pour l'Exploitation de Carthage et sur les lieux commença, en 1840, la construction d'une chapelle.

Parmi les grands collectionneurs de l'époque on trouve aussi bien des Tunisiens comme des étrangers. Les étrangers la Tunisie a vu passer plusieurs missions dont la plus importante est celle du Père Alfred Louis Delattre (en 1875) et qui était envoyé par le cardinal Lavignerie, archevêque d'Alger pour exhumer à Carthage les vestiges du christianisme. La création du premier musée en Tunisie, qui avait un statut de musée privé et qui fut baptisé « Musée Lavignerie de Saint-Louis de Carthage ».⁹

- Les Tunisiens: Parmi, les grands collectionneurs tunisiens nous citons Mohamed Sadok Bey¹⁰, Mohamed Khaznadar¹¹, le général Rachid¹², le général Osman¹³, et le grand ministre Keireddine Bacha dont la collection fut à l'origine de l'idée de création du musée Alaoui en 1876.

2. les collections des militaires: le cas de la ville de Sousse

Parmi les acteurs en matière de la recherche archéologique et de la collection des « antiquités », on trouve les militaires. Ces derniers sont parvenus à collecter d'importants objets

autorités coloniales. JAÏDI H., 2001 « Kheireddine Pacha et son projet de musée archéologique à Tunis », *Pallas*, 56, 2001, p. 96-117.

⁵ JAÏDI, Houcine. *La création du Service des Antiquités de Tunisie: contexte et particularités In: Autour du fonds Poinssot: Lumières sur l'archéologie tunisienne (1870-1980)* [en ligne]. Paris: Publications de l'Institut national d'histoire de l'art, 2017 (généré le 27 juillet 2023). ISBN: 9782917902608. DOI: <https://doi.org/10.4000/books.inha.7157>.

⁶ JAÏDI, Houcine. *La création du Service des Antiquités de Tunisie: contexte et particularité ...*

⁷ Il s'agit ici de la colline de Byrsa

⁸ Clémentine Gutron, « *L'abbé Bourgade (1806-1866), Carthage et l'Orient: de l'antiquaire au publiciste* », *Anabases* [En ligne], 2 | 2005, mis en ligne le 01 juillet 2011, consulté le 20 octobre 2019.

⁹ Question de la propriété de la colline de Byrsa

¹⁰ Mohamed Sadok Bey: de la dynastie Husseinites né le 7 février 1813 au palais du Bardo ou il est mort le 28 octobre 1882 est bey de Tunis de 1859 à 1882.

¹¹ Mohamed Kassandra: né vers 1810 sur l'île de Kos et mort le 22 juin 1889 à la Marsa est un homme politique tunisien. Chef du gouvernement de Tunisie a deux reprises: (1881-1882) et pubis (1877-1878)

¹² Le Général Rachid: a dirigé le corps militaire tunisien à la guerre de Crimée entre 1855-1856

¹³ Le Général Osman: né en 1810 en Grèce et mort à Monastir en 1867. Il a dirigé le corps militaire tunisien participant à la guerre de Crimée, en alternance avec le général Rachid et le général Mohamed Chaouch

archéologiques lors de leurs missions. Deux organismes de l'armée française ont particulièrement contribué à cet effort:

-La brigade topographique: En l'absence des cartes précises du pays, la réalisation des cartes topographiques furent indispensables pour une armée qui connaît mal l'intérieur du pays. Ce qui avait identifié lors de la réalisation de la carte topographique de Sousse¹⁴ près d'une cinquantaine des sites archéologiques de l'époque romaine (R.R.). Cependant on ne trouve pas sur la carte aucune mention des vestiges de la période punique et de la période arabo-musulmane.

C'est un important travail d'inventaire archéologique qui sera complété par la suite par la parution de l'Atlas archéologique de la Tunisie¹⁵ (1893) qui avait employé le même support de travail à savoir la carte topographique au 1/50000.¹⁶

- Le IV^{ème} régiment des tirailleurs tunisiens: Il vit le jour le 13 juillet 1885 à Sousse. Ce régiment est connu pour son rôle dans la campagne militaire française au Maroc (1908-1913) ainsi que par sa participation à la première guerre mondiale. Au sein du Camp Sabatier de Sousse, les militaires du 4^{ème} régiment des tirailleurs tunisiens ont aménagé un espace dit « Salle d'honneur »¹⁷ dans laquelle sont exposés d'importants objets archéologiques en provenance de la ville de Sousse et de sa région.

3. Un cadre légal pour la détention et la gestion des antiquités

Depuis son établissement en Tunisie, le protectorat français cherchait à imposer une nouvelle législation applicable à tous les habitants de la régence dans tous les domaines. C'est ainsi qu'un nouveau cadre juridique fut promulgué en matière d'antiquités. Ce nouveau cadre juridique se manifestait particulièrement à travers deux décrets importants. Le premier est daté du 12 janvier 1886 qui crée et précise les attributions du Service des Antiquités et alors que celui du 7 mars 1886 fixait les conditions de la détention et de la conservation des antiquités et objets d'art.

- La création du Service des Antiquités de Tunisie est due à Xavier Charmes (1849-1919). Ce dernier chercha depuis son intégration au sein du ministère des travaux publics, en tant que chef cabinet du ministre ; de réorganiser l'Archéologie française en Afrique du Nord et en Egypte. René De La Blanchère fut le premier directeur de ce service (1885-1890). C'est un acte fort pour la conservation des antiquités, le développement de la recherche archéologique et la mise de ses résultats à la disposition des chercheurs et du grand public.

- le décret de 7 mars 1886: il a donné au Service des Antiquités et des Arts la mission de la gestion et de la protection des biens archéologiques, qui était jadis sous tutelle de résident général. Ce décret impose également des autorisations pour tous les travaux ou les fouilles touchant les sites et les monuments historiques et archéologiques (Art. 26).

- le décret de 10 Mars 1887 grâce aux efforts de R. De La Blanchère vit le jour le premier classement des monuments antiques et historiques. L'incapacité du Service des Antiquités et des arts à contrôler les atteintes au patrimoine archéologique particulièrement celle en relation avec l'action de la famille et la cour beylicale, semble à l'origine de l'article 2 de ce décret qui accorde au Résident général la responsabilité de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les biens archéologiques.

¹⁴ Carte topographique de Sousse, 1892, feuille n° LVII

¹⁵ E. Babelon, R. Cagnat et S. Reinach 1893, *Atlas archéologique de la Tunisie*, édition E. Leroux, Paris, 152 p. selon P.A. Février: *Approches du Maghreb romain*, p. 58, R. Cagnat qui dirigea la rédaction de l'AAT était accompagné dans sa campagne archéologique par la brigade topographique.

¹⁶ L'équipe des topographes, dirigée par le Général Derrecagaix, avait pour mission de noter brièvement leurs observations sur les vestiges archéologiques. Des notes qui serviront plus tard aux archéologues de l'Atlas archéologique de la Tunisie. Février Paul -Albert: *Approches du Maghreb romain Pouvoirs, différences et conflits*, Publisher, Edisud, 1989., p. 60

¹⁷ *Bulletin de la SAS*

- Le décret de 8 janvier 1920: il a mis fin à la commercialisation des Antiquités (Art. 14) comme il instaura des lourdes amendes et la peine de prison (Art. 17) contre tous ceux qui portent atteintes aux biens archéologiques.

Tableau 1. Les directeurs du Service des Antiquités et leurs périodes d'exercice

	Directeur du Service des Antiquités et des Arts	Période d'exercice
1	René De La Blachère	1885-1890
2	Georges Doublet	1890-
3	Paul Gauckler	1890-1905
4	Alfred Merlin	1906-1920
5	Louis Poinssot	1921-1942
6	Gilbert-Charles Picard	1942-1956

II. LES MUSEES ARCHEOLOGIQUES A SOUSSE: DE LA DECENTRALISATION A LA CENTRALISATION

1. Le musée municipal de 1899

En 1884, la création de la municipalité de Sousse¹⁸ et l'implication des communautés européennes dans la gestion municipale amena à la création du premier musée à caractère civil dans la ville. Le 24 avril 1899, ce musée est ouvert au public. Il occupait l'ancien marché aux poissons se trouvant à proximité du port et dans la place connue aujourd'hui sous le nom de « place de la Douane ».

2. Difficultés de gestion des antiquités à l'échelle locale:

En dépit de la promulgation du décret du 7 mars 1886 fixant les conditions de la détention et de la conservation des antiquités et objets d'art, des difficultés de gestion des collections archéologique commencent à apparaître particulièrement avec l'arrivée en Tunisie de Paul Gauckler¹⁹, désigné à la tête du service des Antiquités et d'Arts qui décida de mettre fin aux monopoles de certains sites archéologiques détenus par les ecclésiastiques²⁰ et certaines sociétés savantes dans le pays²¹. Ces dernières présentaient des gros soucis pour le nouveau directeur du service des Antiquités et d'Arts, A. Merlin qui chercha à délimiter l'action en matière de collecte et détention d'objets archéologiques²².

A' Sousse, l'une des sociétés savantes la plus active a été fondée en 1902 par Louis Carton . C'est la Société archéologique de Sousse (S.A.S). La plupart des membres de cette société savante sont des notables européens qui s'estimaient supérieurs et qui entendait civiliser un pays dont l'héritage romain rappelle sa dépendance à l'Occident. Le Bulletin de la SAS.

¹⁸ La municipalité de Sousse a été instituée le 16 juillet 1884.

¹⁹ P. Gauckler (1866-1911), agrégé en Histoire et géographie en 1889, il était nommé en 1892 à la tête du Service des Antiquités et d'Arts de la régence de Tunis. P. Gauckler était l'initiateur en Tunisie d'une politique cherchant à impliquer l'Etat dans la recherche archéologique et limiter l'initiative des missionnaires et des amateurs en ce domaine.

²⁰ Note signée par Alfred Merlin en 1909 sur l'histoire de la fondation des amis de Lavigerie et le statut du musée de Carthage, Source: Série M6, Carton 1, Dossier 551, (1942 1961)

²¹ Lettre de Paul Gauckler justifiant son opposition à accorder certaines faveurs à la société archéologique de Sousse, 1903, Source: Série E , Carton 299, Dossier 2, (1903-1904)

²² Bacha M., *Le patrimoine monumental en Tunisie pendant le protectorat 1881-1914*, Etudier, Sauvegarder et Faire connaître, thèse de doctorat en Histoire, Université Paris IV, Sorbonne, 2004-2005.

Ce qui poussa A. Merlin, directeur des antiquités et d'Arts, qui craignait le rôle excessif de ces sociétés savantes et des municipalités, adressa une lettre le 30 mars 1908 au secrétaire général du gouvernement tunisien dans laquelle il demande de « définir et régler la situation » des musées municipaux à Sousse, à Sfax et à Kairouan...

Suite à cette correspondance un décret beylical voit le jour le 15 juillet 1908. Ce décret fait de l'Etat le propriétaire de toutes les collections de ces musées « soit que les objets proviennent de fouilles exécutées par des services publics ou des sociétés savantes, soit qu'ils aient été donnés par des particuliers ».

Cette restriction légale n'a pas empêché, toutefois, l'essor de l'archéologie et le développement des fouilles qui fournissent d'avantage des objets archéologiques aux musées, dont la capacité de stockage et d'exposition s'est réduite. D'où une recherche de création des nouveaux musées plus spacieux (projet d'un nouveau musée municipal à Sousse en 1915)

3. La centralisation muséale après la Seconde Guerre mondiale:

En 1943 les dommages qui ont touché le musée municipal et le musée du IV^{ème} régiment des tirailleurs à la suite des bombardements du port de la ville (Fig. xx) vont précipiter l'idée de réunir toutes les collections archéologiques dans un endroit sûr et sous la tutelle d'une administration unique²³.

- Conscient des difficultés financières de la municipalité et du pays, L. Foucher²⁴, chercha à créer un nouveau musée archéologique, une annexe du musée Alaoui.

- le 5 septembre 1950, une suite favorable a été accordée à la création d'une annexe du musée Alaoui à Sousse qui ouvrait ses portes en 1951.

- La fin de la deuxième guerre mondiale marque le début d'une centralisation aussi bien au niveau de la politique muséale qu'au niveau de la conservation et de l'exposition des objets archéologiques.

III. DECOLONISATION ET POLITIQUE MUSEALE:

1. Rupture et politique identitaire de l'après indépendance:

Conscient du message de colonisateur, le nouveau gouvernement tunisien et jusqu'aux années 1970 n'accorda que très peu d'intérêt à l'héritage de l'« Occident colonisateur ».

La décision de la rupture est alors prise: On va garder SAA et on va exclure les agents et chercheurs français. Service sous tutelle du ministère des travaux publics jusqu'à l'année 1963 transférer au ministère de la culture. C'est ainsi que des actions sont menées en faveur de l'héritage orientale du pays (arabo-musulman en particulier). Des nouveaux musées sont fondés pour promouvoir cet héritage comme le musée d'art islamique « Ali Bourguiba » à Monastir (8/8/1958) et le musée « Assad Iben Al Fourat » à Sousse dans la même période. Ce dernier musée présentait une nouvelle attractivité pour les visiteurs du Ribat (voir Pl. xx). Il était installé dans la salle des prières au premier étage du Ribat. Dans son livre, *Waraqat, H.-H. Abedlwahab* déclare qu'il a été à l'origine de sa fondation. L'exposition comprend surtout des stèles funéraires après les restaurations du Ribat, le musée et sa collection ont disparu à la fin des années 1980.

Quant au musée archéologique du Sousse, le gouvernement s'est contenté de fournir, et à la suite de la demande de L. Foucher, quelques locaux situés dans la Kasba pour servir des réserves et des bureaux pour l'administration du musée.

²³ Une grande partie de la collection a été déplacée avant le bombardement de 1942

²⁴ Louis Foucher: (1918-2003): professeur des Lettres classiques au Lycée des garçons de Sousse, il a réalisé des multiples travaux archéologiques dans la région du Sahel tunisien et en particulier à Sousse et à El-Djem. Il a fini sa carrière en tant que professeur à l'université de Tours, en France.

2. Des musées à l'image de leurs visiteurs européens (les années 1970)

La politique identitaire de l'après indépendance, va très vite laisser sa place à un retour de l'intérêt pour l'héritage romain. Ce retour a été motivée par:

- la nouvelle politique d'ouverture économique depuis 1970 lancement d'une politique du capitalisme contrôlé par l'Etat (naissance de la Société hôtelière et touristique de Tunisie).

- La signature de la Tunisie de la Convention du patrimoine mondial (16/11/1972) et son engagement pour la proposition d'inscription de biens culturels situés sur son territoire sur la « Liste du patrimoine mondial ».

- La création de l'A.N.E.P. en 1988 (l'actuelle ANMVPC). C'est un organisme responsable de la gestion et de la promotion des sites et monuments archéologiques.

- la déclaration de la Médina de Sousse (En 1989) en tant que « patrimoine mondial de l'Unesco » va donner un nouvel élan au tourisme archéologique à Sousse et particulièrement à trois de ces monuments archéologiques (le Ribat, la grande mosquée, les catacombes,) ainsi qu'à son musée archéologique.

3. Réaménagement des grands musées tunisiens:

En 2002 et dans le cadre de l'application de la stratégie de l'Etat tunisien pour moderniser le secteur culturel, patrimonial et la promotion du tourisme culturel, un prêt a été accordé par la Banque mondiale à la Tunisie dont le montant s'élève à 19,2 millions d'euros destiné à la gestion et à la valorisation du patrimoine culturel. Ce projet dont la durée a été fixé à qui cinq ans, devait couvrir le réaménagement de six sites et musées archéologiques.

A. Objectifs de réaménagement du musée archéologique de Sousse:

En ce qui concerne le musée archéologique de Sousse, le réaménagement était imposé par une volonté de:

- réhabiliter de la Kasba et la rendre visitable
- décroisonner le musée et le rendre accessible à travers la Médina via la porte Ottomane
- créer une salle dédiée aux expositions temporaires
- création de deux structures l'un pour la restauration de la mosaïque et l'autre pour la conservation préventive des objets stockés dans les réserves du musée.

- création de deux nouveaux circuits de visites.

- application des normes internationales en matière de muséologie et muséographie pour la préservation des objets et des visiteurs.

B. Un Bilan mitigé:

L'emplacement du projet dans une Médina portant le label « Patrimoine mondial », va limiter les choix des architectes et muséographes. En effet les restrictions vont conduire à l'idée de l'implantation sous-terrain du nouveau musée. Un sous-sol qui recèle des vestiges archéologiques.

- la construction de nouveau musée dans la Kasba n'a pas mis fin aux problèmes de conservation de la collection archéologique (proximité de la Mer)

- un problème d'ordre sécuritaire. Entouré par des établissements à vocation militaire et sécuritaire: garnison de Sousse, messe d'officiers, Direction Générale de la Conscription et de la Mobilisation, école de sous-officiers... Alors une cible facile pour les terroristes (Bardo 2015)

- la structure de l'exposition muséale et le choix des œuvres pour l'exposition sont dus à des sociétés étrangères (le personnel du musée n'a pas été consulté).

- Un retard important dans les délais de l'achèvement des travaux de réaménagement (4 ans au moins avec fermeture du musée). Une perte d'au moins de 4 millions de dinars (dont près de 3 millions de dinars de frais supplémentaires et un manque à gagner d' 1 million de dinars relatif aux entrées payantes).

En dépit des nombreux problèmes auxquels se heurte l'établissement du nouveau musée, son ouverture, le 9 juin 2012 va donner un nouvel élan au tourisme culturel dans la ville de Sousse et va s'imposer comme l'attraction archéologique la plus importante dans la ville

CONCLUSION:

En dépit de l'évolution de la politique muséale en Tunisie, il semble que la conservation et la présentation des objets archéologiques l'ont toujours emporté sur le message que doit véhiculer un musée et transmettre aux générations futures. Ce message qui doit être authentique et exprimant une certaine identité propre, reste le point faible de nos musées qui continuent d'ailleurs à transmettre, consciemment ou inconsciemment, un message hérité de la période coloniale et qui nous croyons correspondre aux attentes aux visiteurs étrangers.

Nous avons mené en 2019 une enquête auprès des visiteurs du musée archéologique de Sousse²⁵ pour en identifier les profils:

- Une femme âgée de plus de 60 souvent de nationalité européenne (souvent française)
- Un Tunisien adulte (40-45 ans), actif installé dans la région du Sahel ou celle de Sfax
- Un Maghrébin adulte (+ 30 ans) actif et de nationalité algérienne
- Une étudiante de 20 à 25 ans

→ Un constat qui doit nous inviter à travailler davantage sur plusieurs catégories de la population tunisienne pour lesquelles le musée reste un endroit inaccessible, hautain et qui ne concerne que des catégories sociales ayant un certain niveau intellectuel. La démocratisation de la culture a encore un bon chemin à parcourir.

BIBLIOGRAPHIE:

- Anabases [En ligne], 2 | 2005, mis en ligne le 01 juillet 2011, consulté le 20 octobre 2019.
- Bacha, M, *Le patrimoine monumental en Tunisie pendant le protectorat 1881-1914, Etudier, Sauvegarder et Faire connaître*, thèse de doctorat en Histoire, Université Paris IV, Sorbonne, 2004-2005.
- Ben Moussa S., *Profils des visiteurs du musée archéologique de Sousse.*(à paraître)
- Carte topographique de Sousse, 1892, feuille n° LVII
- Babelon, E., R. Cagnat et S. Reinach 1893, *Atlas archéologique de la Tunisie*, édition Leroux, Paris, 152 p.
- Février, Paul -Albert, *Approches du Maghreb romain Pouvoirs, différences et conflits*, Edisud Publisher, 1989.
- JAÏDI, Houcine. *La création du Service des Antiquités de Tunisie: contexte et particularités* In: Autour du fonds Poinssot: Lumières sur l'archéologie tunisienne (1870-1980) [en ligne]. Paris: Publications de l'Institut national d'histoire de l'art, 2017 (généré le 27 juillet 2023). ISBN: 9782917902608. <https://doi.org/10.4000/books.inha.7157>.
- Musée de Carthage, Source: Série M6, Carton 1, Dossier 551 (1942 1961)
- Société archéologique de Sousse, 1903, Source: Série E, Carton 299, Dossier 2, (1903-1904)
- Tessier, Georges, *Notice sur la vie et les travaux de M. Alfred Merlin*, Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et Belles -Lettres, 109 année, N.2, 1965

²⁵ Ben Moussa S., *Profils des visiteurs du musée archéologique de Sousse.*(à paraître)